



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 26 février 2009

6969/09

**ENV 147
DEVGEN 54**

NOTE

du: Secrétariat général
aux: délégations

Objet: L'importance d'une action soutenue sur le méthane
 - Information de la délégation française

Les délégations trouveront en annexe des informations fournies par la délégation française concernant la question visée en objet. Le Conseil "Environnement" les examinera sous le point "divers" lors de sa session du 2 mars 2009.

L'importance d'une action soutenue sur le méthane

- Note de la délégation française -

La délégation française souhaite appeler l'attention de la Présidence et des autres délégations sur l'intérêt majeur que représentent les politiques de réduction du méthane dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

Le méthane est un gaz à effet de serre plus puissant que le CO₂. En revanche, si le CO₂ peut rester plusieurs siècles dans l'atmosphère, le méthane disparaît en quelques décennies. Ainsi son impact varie beaucoup avec le temps : sur une période de 20 ans, il a un pouvoir de réchauffement équivalent à 70 fois celui du CO₂ ; sur 100 ans, seulement 24 fois le CO₂ ; et sur 500 ans seulement 7 fois le CO₂. Par conséquent, la contribution du méthane est bien plus importante à court terme sur le réchauffement. Or les actions de réduction qui seront menées sur les 10 à 20 ans qui viennent sont cruciales pour éviter que la température du globe ne dépasse un seuil dangereux, par exemple 2°C de plus que la température pré-industrielle. Ainsi, une action soutenue sur la réduction des émissions de méthane sera importante pour limiter la vitesse et la portée du réchauffement au cours des deux prochaines décennies même si son impact sur la stabilisation à long terme – dominé par le CO₂ – est limité.

Il a été convenu dans les années 1990 d'utiliser le pouvoir de réchauffement sur 100 ans (24 pour le méthane) pour préparer les inventaires des émissions et les objectifs des pays développés au titre du protocole de Kyoto. Certains pays en développement (notamment le Brésil) contestent ce choix et proposent d'utiliser plutôt une période de 500 ans, ce qui aurait l'effet de réduire le calcul de leurs émissions car le méthane pèse plus dans leurs inventaires que dans ceux des pays développés. La Nouvelle-Zélande fait exception parmi les pays développés et soutient la proposition de passer à un calendrier de 500 ans. Modifier la pondération utilisée dans les inventaires et passer à une période de 20 ans donnerait un poids plus important au méthane, mais serait inacceptable pour la plupart des parties à la Convention. Il ne s'agit pas non plus de minorer l'impact des actions essentielles à court terme aussi sur le CO₂, mais de les compléter. Il faut donc distinguer d'une part les inventaires à moyen et long terme, d'autre part les actions immédiates de réduction des émissions effectives.

Or, à la différence aujourd'hui du CO₂, le méthane a une valeur économique. Les projets de récupération et de valorisation du méthane des décharges, des mines de charbon, de l'extraction du pétrole sont globalement rentables même en l'absence d'un prix du carbone : il y a de nombreux projets méthane déjà dans le MDP (et l'additionnalité de ces projets est parfois contestée). Rien ne suggère que les règles du régime climat freinent l'action sur le méthane dans ces secteurs importants. Etre économiquement rentable ne suffit cependant pas toujours à engager l'action et plusieurs initiatives ont été lancées pour renforcer l'action – dont le partenariat " Methane to Markets " lancé par les Etats-Unis en 2004, et le " Global Gas Flaring Reduction initiative " de la Banque Mondiale. Il serait donc opportun d'envisager une accélération de ces initiatives à la lumière des estimations scientifiques de l'importance du méthane à court terme.

La situation est différente pour l'agriculture, source importante de méthane dans les pays industrialisés et surtout dans les pays en développement. Or, la valorisation du méthane des troupeaux et des rizières n'est pas une option praticable ; en revanche, des méthodes très productives existent en Asie et en Afrique pour le riz, sans qu'il soit besoin d'inonder les champs, donc avec de moindres émissions de méthane. C'est donc un domaine qui peut justifier une action et une information rapides et renforcées.

En conclusion, la délégation française estime nécessaire de reconnaître l'importance particulière d'une action concertée sur le méthane à court terme (2010, 2020) afin de limiter le réchauffement d'ici 2050 et éviter de franchir des seuils irréversibles. Elle suggère que l'UE réfléchisse aux modalités qui permettront de maintenir et même de renforcer dans l'accord de Copenhague les incitations à la valorisation du méthane dans l'industrie, le secteur de la production d'énergie, et la gestion des déchets. A ce titre, il faut en particulier mentionner la récupération et l'utilisation du méthane émis par les stockages de déchets. La délégation française propose également d'explorer une initiative qui aidera en priorité les paysans des pays en développement pour réduire les émissions de méthane et d'autres gaz à effet de serre (N20) de l'agriculture – potentiel très important de réductions d'ici 2010 à 2030 – en cherchant des synergies pour assurer la sécurité alimentaire, le stockage de carbone dans les sols, et l'adaptation.